

**Arrêté n° 22-261 portant nomination de la directrice par intérim du service commun de la  
documentation de l'université Jean Moulin**

*Version consolidée au 1<sup>er</sup> février 2023*

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-2, L. 714-2, D. 714-28 et suivants ;

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 27 mars 2000 portant affectation de Mme Valérie REYMOND, épouse BERTRAND, conservateur des bibliothèques, au service commun de la documentation de l'université Jean Moulin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 ;

Vu la délibération n° 2011-12-03 du 6 décembre 2011 portant approbation des statuts du service commun de la documentation (SCD) ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2020-12-01-ins du 8 décembre 2020 portant élection de M. Éric CARPANO, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

**Arrête**

**Article 1** – Madame Valérie BERTRAND, directrice adjointe du service commun de la documentation, est nommée directrice par intérim du service commun de la documentation du 21 octobre 2022 au 31 mars 2023.

**Article 2** – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 21 octobre 2022.

**Article 3** – La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA) et publié sur le site intranet de l'université.

Fait à Lyon, le 10 octobre 2022

Le président de l'université Jean Moulin

**Éric CARPANO**